GB GROUPE BLANC | IN AUDITUM

Cabinet In Auditum
Courrier : BP 60 028 I 64 147 LONS Cedex
Adresse : 42, Avenue Joliot Curie I 64 140 LONS
Téléphone : + (33) 5 59 72 06 60
Fax : + (33) 5 59 62 56 50
E-mail : inauditum@groupeblanc.com

ASSOCIATION A PETITS PAS

20 rue du Hédas
64000 PAU

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

SAS AU CAPITAL DE 40 000 € - RCS PAU 449 422 864 - ERIC BLANC - EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ - COMMISSAIRE AUX COMPTES
SOCIÉTÉ INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PAU

ASSOCIATION A PETIT PAS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'Assemblée Générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Lons, le 12 mars 2021

Pour la SAS IN AUDITUM

Eric BLANC
Commissaire aux comptes

GB GROUPE BLANC | IN AUDITUM

Cabinet In Auditum
Courrier : BP 60 028 I 64 147 LONS Cedex
Adresse : 42, Avenue Joliot Curie I 64 140 LONS
Téléphone : – (33) 5 59 72 06 60
Fax : – (33) 5 59 62 56 50
E-mail : inauditum@groupeblanc.com

ASSOCIATION A PETITS PAS

20 Rue du Hédas
64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

GB GROUPE BLANC
SAS AU CAPITAL DE 40 000 € - RCS PAU 449 422 864 - ERIC BLANC - EXPERT COMPTABLE DIPLOMÉ - COMMISSAIRE AUX COMPTES
SOCIÉTÉ INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PAU
CRCC

ASSOCIATION A PETITS PAS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

A l'assemblée générale de l'association A PETITS PAS,

I - OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A PETITS PAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III – JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entités, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entités et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Concernant les dépenses, le contrôle de la réalité des dépenses nous permet d'accepter les méthodes et estimations, sous-tendant la comptabilisation des opérations significatives de l'exercice.

Concernant les recettes, le contrôle des modalités de calcul des participations parentales et de la détermination de la PSU s'est révélé satisfaisant, tout comme la vérification des subventions perçues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV – VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

V - RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lons, le 12 mars 2021

Pour la SAS IN AUDITUM



Éric BLANC
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	3 599	1 042	2 557		2 557	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	121 670	96 719	24 951	32 346	7 396-	22.86-
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes	923		923	923		
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	30 125		30 125	29 935	190	0.64
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
	Total II	156 316	97 761	58 555	63 204	4 648-	7.35-
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	7 733	152	7 581	8 884	1 303-	14.66-
	Autres créances	32 567		32 567	50 760	18 193-	35.84-
	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	137 919		137 919	76 414	61 505	80.49
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (3)	637		637	979	342-	34.91-
	Total III	178 856	152	178 704	137 037	41 668	30.41
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	335 172	97 913	237 260	200 240	37 019	18.49

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé :)	85 426	87 872	2 446-	2.78-
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	20 424	2 446-	22 870	935.06
	Subventions d'investissement	22 650	27 152	4 502-	16.58-
	Provisions réglementées				
	Total I	128 500	112 578	15 922	14.14
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	33 624	31 900	1 724	5.40
	Total III	33 624	31 900	1 724	5.40
DETTES (1)	**Dettes financières**				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 006	10 309	5 303-	51.44-
	Dettes fiscales et sociales	43 421	45 454	2 033-	4.47-
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	9		9	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	26 700		26 700	
	Total IV	75 136	55 763	19 374	34.74
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	237 260	200 240	37 019	18.49
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	48 436	55 763		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total	31/12/2019 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	184 253		184 253	214 429	30 176-	14.07-
Chiffre d'affaires NET	184 253		184 253	214 429	30 176-	14.07-
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation			162 714	177 474	14 760-	8.32-
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			5 074	15 635	10 560-	67.54-
Autres produits			681	427	254	59.34
Total des Produits d'exploitation (I)			352 723	407 965	55 242-	13.54-
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 067	966	100	10.38
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			50 462	67 679	17 217-	25.44-
Impôts, taxes et versements assimilés			4 722	6 009	1 287-	21.42-
Salaires et traitements			195 069	236 069	41 000-	17.37-
Charges sociales			67 596	86 268	18 672-	21.64-
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 576	8 267	1 309	15.83
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			152	698	546-	78.19-
Dotations aux provisions			1 724	3 477	1 753-	50.42-
Autres charges			9 476	8 789	688	7.83
Total des Charges d'exploitation (II)			339 844	418 221	78 377-	18.74-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			12 879	10 256-	23 134	225.57
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afferentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	193	396	202-	51. 11-
Autres intérêts et produits assimilés (3)	356	449	93-	20. 65-
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	550	844	295-	34. 92-
Charges financieres				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	550	844	295-	34. 92-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	13 428	9 411-	22 840	242. 68
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	7 025	7 025		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	7 025	7 025		
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	7 025	7 025		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	29	59	30-	50. 85-
Total des produits (I+III+V+VII)	360 297	415 834	55 537-	13. 36-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	339 873	418 280	78 407-	18. 75-
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	20 424	2 446-	22 870	935. 06

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	11
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	11
Permanence ou changement de méthodes	11
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	12
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances des créances et des dettes	13
Variation des fonds propres	13
Evaluation des immobilisations corporelles	13
Evaluation des créances et des dettes	13
Evaluation des valeurs mobilières de placement	13
Produits à recevoir	14
Charges à payer	14
Charges et produits constatés d'avance	14
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Dettes garanties par des sûretés réelles	14
Montant des engagements financiers	14
Informations en matière de crédit bail	15

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l' association . Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.
l 'association a été fermée pendant le 1er confinement du 15 mars 2020 au 15 mai 2020, elle a beneficié d'aides exceptionnelles de la CAF pour pallier a la baisse d'activite.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	1 801		3 253
Installations générales agencements aménagements divers	94 083		930
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	26 102		554
Avances et acomptes	923		
TOTAL	121 108		1 484
Autres titres immobilisés	29 935		586
TOTAL	29 935		586
TOTAL GENERAL	152 844		5 323

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		1 455	3 599	3 599
Installations générales agencements aménagements divers			95 013	95 013
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			26 657	26 657
Avances et acomptes			923	923
TOTAL			122 592	122 592
Autres titres immobilisés		396	30 125	30 125
TOTAL		396	30 125	30 125
TOTAL GENERAL		1 851	156 316	156 316

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	1 801	696	1 455	1 042
Installations générales agencements aménagements divers	66 029	8 203		74 232
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	21 810	677		22 487
TOTAL	87 839	8 880		96 719
TOTAL GENERAL	89 640	9 576	1 455	97 761

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	696				
Instal.générales agenc.aménag.divers	8 203				
Matériel de bureau informatique mobilier	677				
TOTAL	8 880				
TOTAL GENERAL	9 576				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	31 900	1 724			33 624
TOTAL	31 900	1 724			33 624

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	698	152	698		152
TOTAL	698	152	698		152
TOTAL GENERAL	32 598	1 876	698		33 776
Dont dotations et reprises d'exploitation		1 876	698		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Clients douteux ou litigieux	152	152	
Autres créances clients	7 581	7 581	
Personnel et comptes rattachés	401	401	
Débiteurs divers	5 465	5 465	
Charges constatées d'avance	637	637	
TOTAL	14 237	14 237	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	5 006	5 006		
Personnel et comptes rattachés	18 636	18 636		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	24 756	24 756		
Autres impôts taxes et assimilés	29	29		
Autres dettes	9	9		
TOTAL	48 436	48 436		

Variation des fonds propres

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	296
Autres créances	32 165
Total	32 461

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 868
Dettes fiscales et sociales	29 482
Total	31 350

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	637
Total	637

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Crédit bail